



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports par chemin de fer****Soixante-quatorzième session**

Genève, 18-20 novembre 2020

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-quatorzième session*, ****

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, en salle XI et s'ouvrira à 10 heures le mercredi 18 novembre 2020

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Atelier sur le développement du transport ferroviaire international de voyageurs à la lumière de la résolution n° 264 du Comité des transports intérieurs.
3. Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer.
4. Financement des infrastructures ferroviaires et partenariats public-privé.
5. Vers une uniformisation du droit ferroviaire dans la région paneuropéenne et le long des corridors de transport Europe-Asie.
6. Sécurité des chemins de fer.
7. Transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie.

* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/sc2/sc2.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (sc.2@un.org). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au 3^e étage du Palais des Nations).

** Les représentants sont invités à s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=zQpRQi>. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (+41 22 917 2432) ou par courriel (sc.2@un.org). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegates.html>.



8. Projet de chemin de fer transeuropéen.
9. Plan directeur pour les trains à grande vitesse.
10. Nouvelle convention relative à la facilitation du franchissement des frontières pour les voyageurs et les bagages dans le transport ferroviaire.
11. Innovation dans le transport ferroviaire.
12. Productivité dans le transport ferroviaire.
13. Changements climatiques et transport ferroviaire :
 - a) Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques sur les réseaux et nœuds de transport internationaux et l'adaptation à ces changements ;
 - b) Atténuation des effets des changements climatiques et outil de modélisation des futurs systèmes de transport intérieur (ForFITS) ;
 - c) Logistique verte, notation écologique et questions connexes.
14. Réforme des chemins de fer.
15. Facilitation du transport ferroviaire international dans la région paneuropéenne :
 - a) Facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire ;
 - b) Harmonisation des spécifications techniques des différents systèmes ferroviaires.
16. Publication « Rail Review ».
17. Statistiques ferroviaires.
18. Amélioration de la sécurité dans les transports ferroviaires.
19. Activités du Comité des transports intérieurs de la CEE et de ses organes subsidiaires.
20. Activités de la Commission européenne dans le domaine du transport ferroviaire.
21. Activités des organisations internationales dans le domaine du transport ferroviaire.
22. Programme de travail et mandat.
23. Questions diverses.
24. Dates et lieu de la prochaine session.
25. Adoption de décisions.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le premier point à examiner est l'adoption de l'ordre du jour.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/233.

2. Atelier sur le développement du transport ferroviaire international de voyageurs à la lumière de la résolution n° 264 du Comité des transports intérieurs

Le Groupe de travail pourra se pencher sur la tenue prochaine de l'atelier sur le développement du transport ferroviaire international de voyageurs à la lumière de la résolution n° 264 du Comité des transports intérieurs. Le transport international de voyageurs par chemin de fer reste fondamental pour la circulation transfrontalière. L'attention accrue

portée aux incidences des voyages en avion sur l'environnement, qui a conduit de nombreux voyageurs à se tourner vers le rail, ainsi que les retombées de la pandémie de COVID-19 ont donné une place plus importante aux voyages internationaux en train. Cet atelier sera l'occasion d'examiner le rôle du secteur ferroviaire dans le transport international de voyageurs, en mettant l'accent sur la marche à suivre pour assurer la reprise des activités au lendemain de la pandémie et pour faire croître encore plus la part de marché de ce secteur au moyen de mesures incitatives. Le secrétariat a compilé des informations statistiques générales dans le document ECE/TRANS/SC.2/2020/5.

Un résumé des conclusions de l'atelier sera établi à la suite de la session.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/2020/5.

3. Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer

État de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer et propositions d'amendements

Le secrétariat pourra informer le Groupe de travail de ses activités visant à accroître le nombre de Parties contractantes à l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC). On trouvera sur le site Web du Groupe de travail des renseignements détaillés concernant l'AGC, dont le texte unifié et actualisé de l'Accord (ECE/TRANS/63/Rev.4)¹, un plan du réseau AGC, un inventaire de ce qui a été fait en application des normes énoncées dans l'AGC, et les notifications dépositaires pertinentes.

De plus amples informations seront communiquées au cours de la session concernant la notification des modifications à l'AGC adoptées lors de sessions précédentes du Groupe de travail et les travaux menés en vue de moderniser l'AGC et d'améliorer son accessibilité (ECE/TRANS/SC.2/2020/4).

Le Groupe de travail voudra sans doute être informé de l'élaboration d'un document dans lequel sont énumérées diverses informations, notamment l'historique de l'AGC, les avantages qu'il offre et les conditions à satisfaire pour y adhérer, conformément au souhait exprimé par les représentants à la soixante-treizième session du Groupe de travail (ECE/TRANS/SC.2/2020/2).

Il pourrait aussi examiner une proposition visant à étendre le domaine d'application de l'AGC pour y inclure les principaux nœuds de transport ferroviaire de voyageurs d'importance internationale, afin de stimuler plus encore la croissance du transport ferroviaire international de voyageurs (ECE/TRANS/SC.2/2020/3).

Il recevra des informations actualisées sur les travaux entrepris actuellement pour mettre à jour l'outil commun AGC-AGTC en ligne relatif aux caractéristiques techniques du fonctionnement des lignes du réseau ferroviaire « E ».

Document(s)

ECE/TRANS/63/Rev.4, ECE/TRANS/SC.2/2020/2, ECE/TRANS/SC.2/2020/3 et ECE/TRANS/SC.2/2020/4.

4. Financement des infrastructures ferroviaires et partenariats public-privé

Le Groupe de travail pourra rappeler qu'à sa soixante-treizième session, il a approuvé la création du Groupe d'experts de l'identification permanente du matériel roulant ferroviaire, entérinée par la suite par le Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/294, par. 101) et par le Comité exécutif. Le Groupe de travail voudra sans doute être informé de l'état d'avancement des travaux du Groupe d'experts.

¹ www.unece.org/trans/main/sc2/sc2_AGC_text.html.

Le Groupe de travail souhaitera sans doute également être tenu au courant d'autres faits nouveaux, tels que l'établissement de principes directeurs relatifs aux partenariats public-privé axés sur les intérêts de la population à l'appui des objectifs de développement durable, ainsi que des répercussions qu'ont les projets de partenariats public-privé entrepris dans le secteur ferroviaire.

Document(s)

ECE/TRANS/294.

5. Vers une uniformisation du droit ferroviaire dans la région paneuropéenne et le long des corridors de transport Europe-Asie

Le Groupe de travail voudra sans doute rappeler que le Comité des transports intérieurs, à sa quatre-vingt-deuxième session (25-28 février 2020, Genève), ainsi que le Comité exécutif avaient approuvé la prolongation d'une année supplémentaire du mandat du Groupe d'experts pour l'uniformisation du droit ferroviaire afin de donner à celui-ci le temps d'achever ses travaux (ECE/TRANS/294, par. 100).

Le Groupe de travail souhaitera certainement être informé de l'état des réunions pour l'année 2020 et débattre des prochaines étapes s'agissant de l'uniformisation du droit ferroviaire, sachant que la première réunion qui devait se tenir en 2020 a été annulée en raison des restrictions liées à la COVID-19, puis reportée en 2021.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Groupe de travail pourra examiner l'état de la Convention de 2006 relative à un régime de transit douanier international pour les marchandises transportées par chemin de fer sous le couvert de lettres de voiture SMGS. Le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports a relevé que cet instrument n'avait pas suscité beaucoup d'attention de la part des pays et que, pour l'heure, aucun État n'y avait encore adhéré (ECE/TRANS/WP.30/308). Le SC.2, par l'intermédiaire du Groupe d'experts pour l'uniformisation du droit ferroviaire, a examiné en détail la lettre de voiture combinée CIM-SMGS à la lumière d'autres instruments juridiques. Il souhaitera peut-être étudier cette question plus avant à l'occasion de sa session et tâcher de déterminer les raisons pour lesquelles aucun État n'a encore adhéré à cette convention.

Document(s)

ECE/TRANS/294 et ECE/TRANS/WP.30/308.

6. Sûreté des chemins de fer

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des faits récents dans le domaine de la sûreté des chemins de fer, et notamment recevoir des renseignements actualisés sur l'Observatoire international de la sûreté des chemins de fer.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/2018/2.

7. Transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler qu'à sa soixante-treizième session, un atelier s'est tenu sur le thème « Rendre le fret ferroviaire plus compétitif et coordonner le développement du réseau ferroviaire en mettant l'accent sur les moyens de coopérer aux niveaux gouvernemental et sectoriel dans le domaine des liaisons de transport Europe-Asie ». À la suite de la soixante-treizième session, le secrétariat a établi une courte publication, qui peut être consultée sur le site Web du Groupe de travail.

Le Groupe de travail voudra certainement être informé des faits nouveaux concernant les corridors de transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie, de sa contribution à la mise au point du projet de liaisons entre l'Europe et l'Asie (EATL), notamment les résultats des réunions récemment tenues dans le cadre de ce projet, et des dernières évolutions concernant

les « indicateurs de connectivité pour des transports intérieurs durables », et examiner toutes ces informations.

Dans la continuité de la décision prise à sa soixante-douzième session, le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé de l'évolution des travaux relatifs à l'indice ERAI (Euroasian Rail Alliance Index).

Document(s)

Publication « Making rail freight more competitive: The coordinated development of the rail network with a focus on how to work together at the government and sectoral levels on EATL » (Rendre le fret ferroviaire plus compétitif : coordonner le développement du réseau ferroviaire en mettant l'accent sur les moyens de coopérer aux niveaux gouvernemental et sectoriel dans le domaine des liaisons de transport Europe-Asie).

8. Projet de chemin de fer transeuropéen

Le Groupe de travail sera informé par le gestionnaire du projet de chemin de fer transeuropéen (TER) des activités entreprises en 2020, notamment des résultats concrets obtenus, des travaux prévus pour les années à venir, et des efforts déployés pour accroître le nombre de pays participants.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être passer en revue les résultats obtenus et examiner les moyens de continuer à soutenir le projet TER et d'y contribuer.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/2020/6.

9. Plan directeur pour les trains à grande vitesse

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler que la version définitive de la phase 1 du Plan directeur du projet TER grande vitesse avait été présentée à sa soixante-douzième session. Il voudra sans doute être informé de l'achèvement de la phase 2 du Plan directeur et des projets relatifs à sa diffusion.

Document(s)

ECE/TRANS/263 (Plan directeur pour les trains à grande vitesse dans la région du TER, phase I), Plan directeur pour les trains à grande vitesse dans la région du TER, phase 2.

10. Nouvelle convention relative à la facilitation du franchissement des frontières pour les voyageurs et les bagages dans le transport ferroviaire

Le Groupe de travail se souviendra sans doute qu'à sa dernière session, il a salué l'adoption, le 22 février 2019, de la Convention par le Comité des transports intérieurs, et que l'ouverture à la signature de cet instrument à Genève a été annoncée le 4 avril 2019. Il voudra peut-être délibérer quant aux prochaines mesures à prendre concernant cette question, à la lumière des débats relatifs au transport international de voyageurs tenus au titre du point 2 de l'ordre du jour.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/232, C.N.126.2019. TREATIES-XI.C.7 et C.N.127.2019. TREATIES-XI.C.7.

11. Innovation dans le transport ferroviaire

Dans le cadre du plan d'action de la CEE pour la promotion des systèmes de transport intelligents (STI), qui comprend 20 mesures à prendre à l'échelle mondiale pour la période

2012-2020 (« Intelligent Transport Systems (ITS) for sustainable mobility », publication de la CEE, 2012), le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler qu'il a examiné, à sa dernière session, le document ECE/TRANS/SC.2/2019/5, établi par le secrétariat, concernant la poursuite des travaux dans ce domaine.

Il pourra en outre rappeler qu'il a donné son accord à la création d'un observatoire de l'innovation ferroviaire, visant à partager avec les États membres les meilleures pratiques en matière d'innovation qui pourraient contribuer au développement de la compétitivité des chemins de fer et à la réalisation des objectifs de développement durable, tout en œuvrant à la réalisation du volet technologie de la stratégie du Comité des transports intérieurs. Le Groupe de travail voudra sans doute recevoir des informations actualisées sur la création de cet observatoire.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/2019/5.

12. Productivité dans le transport ferroviaire

Le Groupe de travail se souviendra sans doute qu'à sa dernière session, il a accueilli avec intérêt les données relatives à la productivité dans le transport ferroviaire, figurant dans le document ECE/TRANS/SC.2/2019/6, qui avaient été recueillies au moyen d'un questionnaire et de données communiquées par l'Union internationale des chemins de fer (UIC), accessibles publiquement. À cette même session, le Groupe de travail a également prié le secrétariat de s'efforcer une nouvelle fois de collecter des données en 2021. Il pourra, s'il le souhaite, examiner la version actualisée du questionnaire, reproduite dans le document ECE/TRANS/SC.2/2020/7.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/2019/6 et ECE/TRANS/SC.2/2020/7.

13. Changements climatiques et transport ferroviaire

a) Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques sur les réseaux et nœuds de transport internationaux et l'adaptation à ces changements

Le secrétariat informera le Groupe de travail des travaux du Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques sur les réseaux et nœuds de transport internationaux et l'adaptation à ces changements, notamment des activités à mener concernant les transports ferroviaires.

b) Atténuation des effets des changements climatiques et outil de modélisation des futurs systèmes de transport intérieur (ForFITS)

Le Groupe de travail sera informé des faits nouveaux enregistrés en 2019 en ce qui concerne le projet relatif aux futurs systèmes de transport intérieur (ForFITS). Ce projet a pour but de mettre au point et d'utiliser un instrument de surveillance et d'évaluation des émissions de dioxyde de carbone dans le secteur des transports intérieurs, instrument qui permettra d'infléchir les politiques des transports afin de faciliter l'atténuation des effets des changements climatiques. Le Groupe de travail voudra peut-être examiner les questions relatives à l'outil ForFITS et aux chemins de fer.

c) Logistique verte, notation écologique et questions connexes

Comme suite à la décision prise sur ce point de l'ordre du jour à sa soixante-treizième session, le Groupe de travail voudra sans doute être informé des interactions entre le secrétariat et l'UIC sur cette question. Il pourra également examiner différentes questions concernant la logistique verte, la notation écologique et les questions connexes.

14. Réforme des chemins de fer

Le Groupe de travail souhaitera probablement recevoir des informations sur les faits nouveaux en matière de réforme des chemins de fer, dans le prolongement de l'atelier tenu à sa soixante et onzième session.

Document(s)

« Railway Reform in the ECE Region » (CEE, 2018).

15. Facilitation du transport ferroviaire international dans la région paneuropéenne

a) Facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire

Le Groupe de travail voudra sans doute être informé de la situation concernant la nouvelle annexe 9 de la « Convention sur l'harmonisation », visant à faciliter le passage des frontières dans le transport ferroviaire dans la région paneuropéenne. Durant la session, les États membres pourront échanger des informations concernant les pratiques les plus favorables s'agissant de la mise en œuvre de la Convention.

b) Harmonisation des spécifications techniques des différents systèmes ferroviaires

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé par l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) ou par l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (ERA) des progrès accomplis s'agissant de la question des deux systèmes d'écartement des voies (1 435 mm pour l'écartement normal et 1 520 mm pour l'écartement large) ainsi que des résultats des travaux du Groupe de travail OSJD/ERA sur l'interopérabilité.

16. Publication « Rail Review »

Le Groupe de travail pourra rappeler qu'à sa soixante-treizième session, il a examiné le document ECE/TRANS/SC.2/2019/7, dans lequel figuraient des données relatives aux investissements dans les différents projets, cartographiées sur une plateforme SIG.

Il voudra peut-être examiner cette question plus avant.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/2019/7.

17. Statistiques ferroviaires

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des travaux en cours dans le domaine des statistiques ferroviaires et de l'intérêt qu'ils présentent pour ses activités, en particulier s'agissant des travaux du Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6).

18. Amélioration de la sécurité dans les transports ferroviaires

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler qu'à sa soixante-douzième session, il avait décidé de s'intéresser à la sécurité aux passages à niveau afin de couvrir tous les domaines pertinents de la sécurité ferroviaire. Il voudra sans doute être informé des faits récents dans ce domaine.

Dans la continuité des débats tenus à sa soixante-troisième session, le Groupe de travail pourrait également examiner les dernières évolutions liées au Code de bonnes pratiques OMI/OIT/CEE-ONU pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport, administré par le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique.

19. Activités du Comité des transports intérieurs de la CEE et de ses organes subsidiaires

Le Groupe de travail sera informé des activités entreprises par le Comité des transports intérieurs, son Bureau, ses organes subsidiaires et d'autres organismes des Nations Unies, sur des questions présentant un intérêt pour lui.

Document(s)

ECE/TRANS/294.

20. Activités de la Commission européenne dans le domaine du transport ferroviaire

Conformément à l'usage, le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des récentes activités et des travaux futurs de la Commission européenne (DG Mobilité et transports) concernant le transport ferroviaire.

21. Activités des organisations internationales dans le domaine du transport ferroviaire

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des activités récemment menées par les organisations internationales et les autres parties prenantes dans le domaine du transport ferroviaire, ainsi que des travaux futurs qu'elles projettent d'entreprendre.

22. Programme de travail et mandat

Le programme de travail pour 2020-2021 (ECE/TRANS/SC.2/2019/1) et le document sur la mise en œuvre de la stratégie du Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/SC.2/2019/2) ont été adoptés à la soixante-treizième session du Groupe de travail. Celui-ci a demandé que son mandat soit actualisé par le secrétariat sur la base de ces deux documents.

Le Groupe de travail pourra examiner le document ECE/TRANS/SC.2/2020/1, dans lequel figure un projet de mandat actualisé, et éventuellement l'adopter.

Document(s)

ECE/TRANS/SC.2/2019/1, ECE/TRANS/SC.2/2019/2 et ECE/TRANS/SC.2/2020/1.

23. Questions diverses

Le Groupe de travail voudra peut-être examiner d'autres questions.

24. Dates et lieu de la prochaine session

La prochaine session du Groupe de travail devrait en principe se tenir du 17 au 19 novembre 2021 à Genève.

25. Adoption de décisions

Conformément à la décision prise par le Groupe de travail (ECE/TRANS/SC.2/190, par. 6) et selon l'usage, le Président fera une brève synthèse des décisions prises, à la fin de la session. Après la session, le secrétariat, en coopération avec le Président et le(s) Vice(s)-Président(s), établira un rapport sur les résultats de la session, pour communication au Comité des transports intérieurs.

III. Calendrier provisoire

Mercredi 18 novembre	10 heures-13 heures	Points 1 et 2
	15 heures-18 heures	Point 2
Jeudi 19 novembre	10 heures-13 heures	Points 3 à 7
	15 heures-18 heures	Points 7 à 13
Vendredi 20 novembre	9 h 30-12 h 30	Points 13 à 18
	14 h 30-17 h 30	Points 19 à 25
